



Infolettre

Francis SCARPALEGGIA



Député de Lac-Saint-Louis

Président de la Chambre des communes

Le 26 mai, j'ai été élu 40^e Président de la Chambre des communes. Cet immense honneur vient avec de grandes responsabilités, mais je tiens à vous assurer de mon engagement continu comme député de Lac-Saint-Louis.

L'élection du Président est le premier point à l'ordre du jour lorsque la Chambre des communes reprend ses travaux après les élections générales. Comme le fauteuil de la présidence est vide, l'élection de son futur occupant est présidée par le député qui compte le plus grand nombre d'années de service ininterrompu.



Avant le vote, les députés qui se sont portés candidats à la présidence sont invités à s'adresser brièvement à la Chambre.

Le Président est élu par scrutin préférentiel. Conformément à ce

système, les députés inscrivent sur leur bulletin de vote leur premier, leur deuxième, troisième choix, etc.

Si aucun candidat n'est le premier choix d'une majorité de députés, celui qui a obtenu le moins de voix se retire. Les votes attribués au candidat éliminé sont répartis entre les autres candidats selon le deuxième choix inscrit sur chaque bulletin de vote. Si aucun des candidats restants n'obtient plus de la moitié des voix, celui qui arrive au dernier rang est éliminé, et le processus se poursuit jusqu'à ce qu'un candidat obtienne plus de la moitié des voix.

Le Président élu demeure en fonction pour toute la durée de la législature, soit jusqu'aux prochaines élections générales.

À l'annonce du résultat du vote, le premier ministre et le chef de l'opposition officielle escortent de force le candidat élu, qui fait semblant de résister, jusqu'au fauteuil du Président. Cette mise en scène est un rappel des origines de la démocratie parlementaire, lorsque les députés étaient, à juste titre, réticents à assumer la présidence. À cette époque, le roi ou la reine, qui détenait encore un

grand pouvoir, montrait à l'occasion son mécontentement envers la Chambre des communes en punissant — parfois par la peine de mort — le représentant et messenger de la Chambre.

Le Président a comme principal rôle de faire régner l'ordre à la Chambre en veillant au respect de ses règles, de ses conventions et de ses traditions.

Ce nouveau rôle ne change rien à mon devoir ou à ma capacité de vous représenter. Je suis encore votre député à part entière. Mon bureau et moi-même demeurons à votre disposition pour vous aider dans vos démarches auprès des ministères et des services du gouvernement fédéral. Je continue d'être présent sur le terrain.



Le seul changement est le caractère non partisan de mon nouveau rôle. En tant que gardien des valeurs de la Chambre, je dois faire preuve de l'impartialité requise pour conserver la confiance et le soutien des députés de tous les partis. Toutefois, même si je dois m'abstenir de formuler des avis ou des commentaires partisans sur les projets de loi déposés à la Chambre, je peux tenir des discussions en privé avec les députés du gouvernement ou de l'opposition sur ces mesures législatives ou sur des politiques. Je peux aussi soulever des problèmes que me signalent les résidents de ma circonscription concernant un ministère fédéral. Je vous encourage donc à continuer de me faire part de vos points de vue et de vos préoccupations ou de me demander de l'aide pour résoudre des difficultés que vous avez avec le gouvernement fédéral.

En plus de diriger les débats, notamment la période de questions quotidienne, le Président assume la présidence du Bureau de régie interne, qui supervise les opérations de la Cité parlementaire (la Colline du Parlement) et qui compte environ 2 500 employés. Les opérations de la Cité englobent toute une gamme de services, dont la sécurité, les finances, la recherche et l'analyse, l'administration, la procédure et les affaires juridiques, les ressources humaines, la télédiffusion et les communications, la gestion des immeubles et les services de restauration.

Le Président assume aussi un rôle diplomatique. Je rencontrerai régulièrement les ambassadeurs étrangers et les présidents de

parlements d'autres pays, notamment des pays du Commonwealth et de la francophonie. Tout récemment, j'ai eu l'occasion de rencontrer virtuellement le Président du Parlement ukrainien, Ruslan Stefanchuk. Je recevrai le Président Stefanchuk à la réunion des présidents des pays du G7 qui se tiendra cet automne à Ottawa. Même si l'Ukraine n'est pas membre du G7, les pays qui font partie de ce groupe sont des alliés indispensables de ce pays dans la guerre qu'il mène contre l'agression russe. Les activités diplomatiques du Président concordent souvent avec les priorités d'Affaires mondiales Canada.

Puisqu'il est physiquement impossible pour une personne de passer toute la journée sur le fauteuil du Président (la Chambre siège habituellement de 10 h à 18 h 30), une de mes premières décisions a été de nommer un vice-président (le conservateur Tom Kmiec) et deux vice-présidents adjoints (la libérale Alexandra Mendès et le conservateur John Nater).

J'espère sincèrement que ces informations sur mes nouvelles fonctions vous sont utiles et qu'elles vous convainquent de ma résolution à demeurer votre fidèle représentant au Parlement.

Enfin, vous pouvez suivre mes activités de Président sur les médias sociaux, en l'occurrence sur Instagram (@cdcpresidence). Vous pouvez aussi rester au fait de mes activités de député de Lac-Saint-Louis sur mes médias sociaux habituels.



Je vous souhaite une agréable fin d'été et un bon retour à l'école et au travail cet automne.

Bureau de comté

1, avenue Holiday
635, Tour Est
Pointe-Claire (Québec)
H9R 5N3
Tél. : 514-695-6661
Télééc. : 514-695-3708

Bureau d'Ottawa

339-S, Édifice de l'Ouest
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6
Tél. : 613-995-8281
Télééc. : 613-995-0528